

Je suis heureux de participer à ce débat, parce que je considère que je représente une génération qui voudrait vraiment faire de cet immense territoire un pays où véritablement la liberté et la bonne foi seraient l'assise même des discussions à venir et du développement futur.

Je me suis donné la peine, monsieur le président, de vérifier auprès de certaines personnes dans ma circonscription pour établir si véritablement le projet qui était présenté par le gouvernement reflétait, dans les fibres mêmes des gens, une volonté de changement, et si ces gens acceptaient le genre de projet de résolution que nous mettions de l'avant en cet automne 1980. Je dois dire que les gens nous ont répondu très librement et très franchement en nous disant: Écoutez il est grand temps que quelqu'un fasse quelque chose dans ce pays et que le leadership soit affirmé.

Trop longtemps, beaucoup trop longtemps, la passivité a probablement été la marque de commerce de ce débat constitutionnel. Évidemment, la plupart des gens, lorsqu'ils se rencontrent, qu'ils soient premiers ministres des provinces ou premier ministre du Canada, ont des intérêts légitimes à défendre. Mais il existe un point quand même très important qu'il faut signaler, c'est que ces intérêts doivent être convergents, c'est-à-dire que l'ensemble du pays doit pouvoir profiter au maximum du travail de chacun de ces premiers ministres. Et c'est probablement cette dimension qui échappe le plus à ceux qui ont dirigé ce pays dans le passé et à ceux qui, actuellement, sont contre la décision d'aller de l'avant dans le rapatriement de la Constitution.

Je le dis en toute liberté et très sincèrement, monsieur le président, je ne subis aucune pression ni d'en haut ni d'en bas pour être en faveur de ce projet de résolution. Je le fais avec conviction, avec fermeté, parce que j'ai l'assurance que c'est peut-être parmi tous les moyens même imparfaits le meilleur pour assumer un véritable débloqué dans le sens d'un nouveau départ pour ce pays. Nous sommes à la croisée des chemins, et je crois véritablement que nous ne pouvons plus faire marche arrière.

Je comprends que les partis de l'opposition et même d'autres personnes bien-pensantes soient peut-être contre les modalités rattachées au rapatriement, je comprends les susceptibilités d'autres personnes, mais je suis convaincu que si chacun, chacune, faisait un examen de conscience, chacun conviendrait que le temps est arrivé et que nous devons mettre de côté l'esprit partisan pour trouver la meilleure formule qui va permettre de sortir de non pas 53 ans d'hésitation, 53 ans d'impatience, mais de 113 ans d'efforts pour rajeunir cette constitution et la faire nôtre, la faire canadienne.

Dans quel esprit cette démarche a-t-elle été entreprise? Est-ce qu'on se pose cette question, dans quel esprit cette démarche a-t-elle été entreprise? Cette démarche a été entreprise à la suite des efforts successifs d'ententes entre les premiers ministres des provinces et du Canada. Cela a commencé en 1927, pour être plus précis. On a continué en 1931, 1935, 1936, 1950, 1961, 1964, 1971, 1975, 1976, 1978, 1979 et 1980. Et toujours avec le même résultat, comme un yo-yo. Cela monte, cela descend, mais cela ne s'arrête jamais. Jamais on ne réussit à s'entendre pour le bien de l'ensemble. Et c'est cela qui est l'erreur actuellement de l'opposition officielle et de ceux qui sont contre, savoir vouloir perpétuer encore la recherche d'un moyen idéal alors que la preuve est faite que cela est

La constitution

impossible. Et c'est tellement vrai qu'en démocratie on a confirmé la loi de la majorité, à défaut d'avoir la majorité totale, la majorité absolue. Dans une forme de négociation où cela suppose deux niveaux de gouvernement, c'est demander beaucoup à tous ces premiers ministres d'être d'accord, tous, en même temps, sur les mêmes choses. C'est pour cela que le gouvernement canadien a dû, à la suite des démarches entreprises par un parti carrément séparatiste mais aussi carrément hypocrite, mettre en branle un processus pour rapatrier la Constitution. C'est un engagement moral qui était très ferme, et pour ceux qui ont poursuivi les étapes du référendum au Québec, je voudrais simplement citer un court passage d'une déclaration que faisait le très honorable premier ministre (M. Trudeau), à Québec, le 14 mai 1980. Et lorsqu'on parle d'engagement moral, lorsqu'on parle d'être légitimé d'agir de la sorte actuellement, il faut se référer à ce texte qui est très clair et que les Québécois connaissent très bien. M. Trudeau disait, et je cite: «Si la réponse à la question référendaire est non, nous avons tous dit que ce non sera interprété comme un mandat pour changer la Constitution pour renouveler le fédéralisme.» Ce n'est pas moi qui le dis. Ce n'est pas M. Clark non plus, ce n'est pas M. Broadbent, ce ne sont pas seulement les neuf premiers ministres des autres provinces, ce sont les 75 députés élus par cette province pour aller les représenter à Ottawa qui disent non; cela veut dire qu'on veut du changement.

Et plus loin, M. Trudeau terminait en disant, et je cite: «Je sais parce que je leur ai parlé ce matin à ces députés, je sais que je peux prendre l'engagement le plus solennel qu'à la suite d'un non...» et remarquez bien...

... nous allons mettre en branle immédiatement le mécanisme de renouvellement de la constitution, et nous n'arrêterons pas avant que cela soit fait.

C'est exactement cet engagement moral qui a déclenché le processus rapide, je l'admets, du rapatriement de la constitution. Mais avant d'arriver à l'étape où nous sommes actuellement, tout l'été, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a parcouru les diverses capitales provinciales pour préparer, encore une fois, une autre conférence constitutionnelle où nous pourrions arriver à des ententes. Pendant trois mois, continuellement, semaine après semaine, les ministres de la Justice des diverses provinces se sont réunis avec le ministre de la Justice du Canada pour trouver ce terrain d'entente.

Et plus encore, au mois de septembre, une autre conférence constitutionnelle était tenue pour déterminer exactement la position des divers premiers ministres par rapport à la révision constitutionnelle. Les premiers ministres des provinces, au lieu de présenter une contre-offre au gouvernement canadien, ont préféré, encore là, trouver une formule qui mènerait à l'impasse. C'est-à-dire examiner les aspects purement provinciaux pour oublier l'aspect général qui concerne directement tous les Canadiens.

● (1450)

Et le rôle du gouvernement actuel, à la Chambre des communes, est un rôle élargi, un rôle complet de représenter tous les Canadiens. Et souvent j'ai l'impression à la Chambre que nous oublions ce rôle. C'est vrai que ce niveau de gouvernement a un rôle égal à celui joué par les provinces, mais différent même s'il est égal comme rôle. Et ce rôle consiste à représenter en toute justice et en toute équité l'ensemble des Canadiens d'un océan à l'autre. Et lorsque la conférence